

Règlement de la chérie's

27, 28 et 29 septembre 2019

Article 1 : PRESENTATION

L'association « Ultramical 86 » organise une épreuve dite OFF de Ouf, sur Poitiers et ses environs sa région, dans l'esprit de son aînée la « Barclay's ». L'idée a germé la nuit où...un des nôtres a perdu sa chérie dans la forêt.

Le départ sera donné de Saint-Benoit au stade de la Varenne le vendredi soir entre 19 heures et minuit au bon vouloir du Directeur de course. Un coup de corne de brune 30 minutes avant le départ vous invitera à venir retirer vos road book.

De ce fait le tracé ne sera dévoilé que 30 minutes avant le départ. Le départ sera donné lorsque la Chérie allumera sa cigarette...Vous ne trouverez aucun balisage sur les parcours. Vous courrez en autosuffisance. Seul le point central au Stade de la Varenne vous permettra de ravitailler.

Le parcours sera composé de 5 boucles, différentes ou identiques, représentant environ 100 Miles. Vous devrez suivre autant que de possible le road book qui vous imposera des points de passage. Des barrières horaires seront établies à chaque boucle et vous seront communiquées avec le road book/carte.

Le contrôle des points de passage se fera comme pour la Barclay's en récupérant les pages de livres, disposés sur le parcours, correspondantes à son numéro de dossard.

Seuls les concurrents ayant réussi à finir au moins 3 boucles dans les délais se verront nommer dans les résultats.

L'esprit d'entraide, d'aventure, de camaraderie, l'esprit « Ultramical » est indispensable pour participer à cet Off de Ouf. Le respect des valeurs essentielles à la vie en groupe est obligatoire : respect des autres concurrents, des bénévoles, de l'organisation, de l'environnement. L'application stricte du code de la route est impérative.

Il est nécessaire pour participer à cette course de justifier de capacités physiques et mentales déjà éprouvées lors d'ultra (+50 km officiel ou Off).

L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement si elle juge le CV du coureur insuffisant pour participer à la Chérie's, si elle n'a pas envie de le recevoir. Ces refus sont sans appel.

Article 2 : RESPONSABILITE

Les concurrents s'engagent à leurs risques et périls sous leur propre responsabilité. Chaque concurrent doit être conscient des risques encourus.

De ce fait, en cas d'accident de santé ou de la circulation sur le parcours, aucun recours ne pourra être engagé, ni par le concurrent, ni par ses ayants droit contre l'organisateur, ou l'organisation ou l'association Ultramical 86.

Le fait de remplir et de signer le bulletin d'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

De nombreuses consignes de sécurité vous seront données avant le départ. Elles sont récurrentes mais nécessaires. Les coureurs absents du briefing ou non attentifs durant le briefing seront exclus du Off de Ouf.

Un rappel essentiel : les véhicules que vous croiserez restent prioritaire afin d'éviter tout accident. Utilisez les trottoirs, les bas-côtés, les passages pour piéton, les contres allées...**SOYEZ PRUDENTS.**

Une tenue haute visibilité est obligatoire. La nuit, les frontales et un dispositif lumineux alternatif rouge au dos du coureur est obligatoire. (Éventuellement un brassard clignotant)

Toute situation dangereuse engendrée par un comportement irresponsable générera l'exclusion du coureur fautif.

Article 3 : LE PARCOURS

Le parcours ne vous sera dévoilé qu'au dernier moment.

Le parcours comprendra 5 boucles identiques ou différentes, de distance « peu » variable (+/- 40 km) pour un total proche des 200 kms. Chaque boucle part et revient au Stade de la Varenne à Saint-Benoit (86)

Le parcours surtout campagnard, mais pas que, pourra utiliser les chemins, les routes, les escaliers, mais également des tronçons vierges, des fonds de rivière ou ruisseaux, des bacs, etc... (« no limit »)

Le premier road book/carte (1^{ère} boucle) vous sera donné à l'issue du briefing. Les autres road book/carte vous seront remis à chaque boucle réalisée dans les temps impartis. A l'issue de chaque boucle une barrière horaire stricte sera donnée. Aucun concurrent ne pourra repartir au-delà des barrières imposées (même s'il n'a qu'une seconde de retard).

Chaque coureur portera un dossard numéroté. Sur chaque boucle un nombre déterminé de livres sera disposé. Le coureur devra trouver ces livres et déchirer la page correspondant à son numéro de dossard qu'il devra remettre au directeur de course à la fin de sa boucle. La perte d'une page ou le fait d'avoir raté une balise stoppe la course du concurrent.

Aucun suivi coureur en dehors de l'organisation, aucun pacer, aucun point de rencontre ne sont tolérés, sous peine de disqualification. Seuls des points de rencontre contrôlés par l'organisation seront indiqués aux éventuels suiveurs, accompagnateurs et supporters. (1 à 2 maxi par boucle). Aucune assistance en dehors de la base de La Varenne à Saint Benoit n'est tolérée. (même pour l'eau)

En cas de difficulté sur le parcours, vous pouvez joindre l'organisation ou le Directeur de Course par téléphone (au dos des dossards)

De même l'organisation se réserve le droit d'arrêter un concurrent non respectueux des bénévoles, des autres coureurs, de la nature, de l'environnement dans lequel il évolue. Également l'organisation se réserve le droit d'arrêter un concurrent qui compromet gravement sa santé.

Article 4 : MATERIEL OBLIGATOIRE

Durant toute l'épreuve le concurrent devra disposer obligatoirement :

- d'une réserve d'eau minimale de 1 litre, (minima pour 4 à 8 heures de course ?)
- des ressources énergétiques minimales pour tenir en autosuffisance sur une boucle
- d'une tenue vestimentaire à haute visibilité

- d'un téléphone portable
- d'une couverture de survie

Pour la nuit et par temps de brouillard ou brume, sont obligatoires :

- le gilet de sécurité réfléchissant
- la lampe frontale
- une lumière rouge dans le dos bien visible

Tout manquement aux matériels obligatoires est disqualifiant.

Aucun ravitaillement, aucune assistance, aucun suivi coureur en dehors de l'organisation n'est toléré, sous peine de disqualification. (article 3)

Article 5 : INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire il faut être en bonne santé et avoir déjà couru des ultras de bonne facture. Nous consulterons votre fiche sur DUV Statistique.

L'inscription comporte un cout financier et un don à une association.

L'inscription sera effective à la réception du bulletin d'engagement signé attestant l'acceptation du règlement et du montant de l'engagement fixé à **30 euros**. (15 euros pour l'adhésion Ultramical86 – « *couverture assurance* » + 15 euros participation aux frais)

Également nous soutenons l'association « Ange é là » et nous vous demandons des dons pour l'aide à la scolarisation, des vêtements chauds, hygiène, aides aux handicapés...

Afin de garantir la bonne organisation de cet Off de ouf, nous limitons les inscriptions à 50 concurrents.

Pendant l'organisation se réserve le droit d'annuler la course en dessous de 15 concurrents, de refuser l'inscription d'un concurrent sans en motiver la décision.

En cas de désistement :

- avant le 30/07 le cout de l'inscription est remboursé à 100 %
- avant le 31/08 le cout de l'inscription est remboursé à 50%

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

Article 6 : RESULTATS

Seuls les concurrents ayant réalisé au minimum 3 boucles se verront décerner un diplôme de finisher.

La remise des diplômes aura lieu à 11 heures le dimanche 29 septembre 2019 à la salle André Coquema (Stade de la Varenne) à Saint Benoit.

Article 7 : Accueil, hébergement et programme

L'accueil « Ultramical 86 » des concurrents se fera à compter de 16 heures le vendredi 27 septembre 2019 au stade de la Varenne à Saint Benoit.

Des navettes peuvent être organisées sur demande entre la gare de Poitiers, la gare routière de Poitiers et le Stade de la Varenne à Saint Benoit. (Retour également)

L'émargement des concurrents aura lieu jusqu'à 19h00. (Horaire théorique le plus tôt du briefing). Les concurrents n'ayant pas émargés ne pourront pas prendre le départ.

Un parking suffisamment grand pourra accueillir des campings cars. Un espace vert pourra recevoir des tentes. Des douches au stade seront à disposition. Une salle de restauration pourra vous recevoir à l'abri des intempéries. Elle servira de zone de ravitaillement entre vos boucles.

Les ravitaillements proposés :

- boissons :
 - café/thé
 - soupe
 - cola
 - jus de fruit
 - glucose

- solides :
 - pâtes
 - pommes de terre
 - œufs
 - fruits secs
 - fruits frais
 - pain d'épice
 - fromage
 - tartine rilette/pâté
 - tucs
 - chips
 - jambon

La remise des diplômes de finisher aura lieu à 11 heures dimanche 29 septembre, elle sera suivie par un repas entre les coureurs et les bénévoles.

Article 8 : DROIT à l'IMAGE – CNIL

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants-droit tels que partenaires et médias à utiliser ou conserver les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la Chérie's, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée», conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les données à caractère personnel recueillies sur le bulletin d'inscription sont nécessaires pour l'organisation de la course. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés (par ex newsletters) dans le cadre de prospection ou d'envoi d'informations.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.